

CALENDRIER SCOLAIRE 2020 - 2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation
Schulkalender für den Kindergarten, die Primar- und Orientierungsschule

Partie francophone, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels, Ulmiz

2020/21

27.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr	
19.10-30.10	Vacances d'automne	Herbstferien	
01.11	Toussaint	Allerheiligen	
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis	
21.12-01.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien	
15.02-19.02	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien	
02.04-16.04	Vacances de Pâques	Osterferien	
13.05	Ascension	Auffahrt	
14.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt	
24.05	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag	
03.06	Fête-Dieu	Fronleichnam	
09.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag	Vacances Ferien

Total jours de classe/Total Schultage: 186

1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2020	Août August	
Lu Mo	3	10
Ma Di	4	11
Me Mi	5	12
Je Do	6	13
Ve Fr	7	14

2020	Septembre September	
Lu Mo	7	14
Ma Di	1	8
Me Mi	2	9
Je Do	3	10
Ve Fr	4	11

2020	Octobre Oktober	
Lu Mo	5	12
Ma Di	6	13
Me Mi	7	14
Je Do	1	8
Ve Fr	2	9

2020	Novembre November	
Lu Mo	2	9
Ma Di	3	10
Me Mi	4	11
Je Do	5	12
Ve Fr	6	13

2020	Décembre Dezember	
Lu Mo	7	14
Ma Di	1	8
Me Mi	2	9
Je Do	3	10
Ve Fr	4	11

2021	Janvier Januar	
Lu Mo	4	11
Ma Di	5	12
Me Mi	6	13
Je Do	7	14
Ve Fr	1	8

2021	Février Februar	
Lu Mo	1	8
Ma Di	2	9
Me Mi	3	10
Je Do	4	11
Ve Fr	5	12

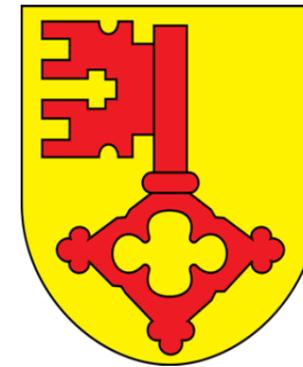
2021	Mars März	
Lu Mo	1	8
Ma Di	2	9
Me Mi	3	10
Je Do	4	11
Ve Fr	5	12

2021	Avril April	
Lu Mo	5	12
Ma Di	6	13
Me Mi	7	14
Je Do	1	8
Ve Fr	2	9

2021	Mai Mai	
Lu Mo	3	10
Ma Di	4	11
Me Mi	5	12
Je Do	6	13
Ve Fr	7	14

2021	Juin Juni	
Lu Mo	7	14
Ma Di	1	8
Me Mi	2	9
Je Do	3	10
Ve Fr	4	11

2021	Juillet Juli	
Lu Mo	5	12
Ma Di	6	13
Me Mi	7	14
Je Do	1	8
Ve Fr	2	9



ECUBLENS INFO 2 / 20

Commune d'Ecublens

ÉTÉ 2020

A la veille de cette période estivale, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes vacances et un été plein de soleil et de détente.

L'administration communale fermera ses bureaux
du 13 au 26 juillet 2020.

Réouverture des bureaux le mardi 28 juillet 2020, selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes atteignables au 021 909 54 91.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous répondons à vos appels :

Lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

021 909 54 91 - secrétariat

021 909 42 05 - caisse

Ouverture du guichet :

Mardi et jeudi 14h00 - 17h30

Adresse postale :

Administration communale
Rte d'Eschiens 21
1673 Ecublens

Adresse courriel :

administration@ecublens-fr.ch



FESTIVITÉS DU 1ER AOÛT 2020

En raison de la pandémie du COVID-19 et de ses implications sanitaires à respecter, nous sommes au regret de vous annoncer que la manifestation du 1^{er} août est annulée.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir pour l'édition 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension.

ANNULÉ

BOURSE D'AUTOMNE - HIVER

Samedi 26 septembre 2020
Lieu : Salle des Remparts, 1673 Rue

Récolte des vêtements : Samedi 26 septembre 2020 de 08H30 à 10H00
(Toutes personnes qui souhaitent vendre un article. En arrivant, tout doit déjà être étiqueté avec le n° qui vous aura été attribué)

Vente : Samedi 26 septembre 2020 de 10H00 à 15H00
(Le Conseil des Parents s'occupe de vendre vos articles. Nous attendons les personnes qui souhaitent regarder ou acheter)

Retrait et paiement : Samedi 26 septembre 2020 de 15H00 à 15H45
(Toutes les personnes qui sont venues déposer un article pour la vente)

ARTICLES :

Casques de ski, skis et bâtons, chaussures de ski, ensembles de ski, chaussettes de ski, bottines de neige, trainings, gants, bonnets, snows et boots, écharpes, collants, polaires, pulls – pulls cols roulés et vêtements d'hiver, ...

REGLEMENT :

- Les articles doivent être propres et en bon état, étiquetés avec taille, prix (pas de centime).
- Les étiquettes sont fixées à l'article avec de la ficelle et doivent être visibles et sans ambiguïté pour l'acheteur. Le scotch / étiquettes autocollantes sont interdits.
- Les articles achetés se paient comptant et sont sans aucune garantie.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât.

Nous vous attendons nombreux.



ACER
Le Conseil des Parents

RAPPEL - NUISANCES SONORES

Afin de respecter la quiétude du voisinage, il est vivement recommandé de n'employer les tondeuses et autres machines à moteur telles que tronçonneuses, débroussailleuses etc., qu'aux heures suivantes :

- La semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
- Le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Dimanche et jours fériés : interdiction formelle



Avec les beaux jours, nombreux sont ceux qui ont envie de passer leurs loisirs tranquillement au jardin ou sur une chaise longue. Afin de respecter ces moments de détente, les voisins sont tenus à la bienséance dans les rapports de voisinage.

RAPPEL - RÉGLEMENTATION MURS, CLÔTURES, HAIES

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des distances et hauteurs légales :

Objet	Distance par rapport aux fonds privés		Renvoi
Arbres de haute futaie ¹	Distance minimale aux limites privées	6.00 m	232 LACC
		12.00 m	232 LACC
Arbres fruitiers et autres ¹	Distance minimale aux limites privées	3.00 m	232 LACC
		6.00 m	232 LACC
Arbres soumis à une coupe périodique	Distance minimale aux limites privées	0.60 m	232 LACC
Haie vive	Distance minimale aux limites privées ²	0.60 m	266 LACC
Haie vive	Plantée dans l'alignement des bornes, si elle sépare deux	-	266 LACC
Haie vive	Hauteur maximale entre parcelles (après la tonte effectuée)	1.20 m	266 LACC
Clôture	Hauteur maximale sur l'alignement des bornes	1.20 m	267 LACC

Objet	Distance par rapport aux routes		Renvoi
Arbres	Distance minimale au bord de la chaussée des routes pu-	5.00 m	95 LR
Arbres	Hauteur minimale des branches au-dessus de la chaussée	5.00 m	95 LR
Haie vive	Distance minimale des branches par rapport au bord de la	1.65 m	94 LR
Haie vive	Hauteur maximale par rapport au niveau de la chaussée des	0.90 m	94 LR
Clôture, mur	Distance minimale aux routes publiques	1.65 m	93a LR
Clôture, mur	Hauteur maximale	1.00 m	93a LR
Clôture légère	Distance minimale aux routes communales et chemins publics de dévestiture en zone à bâtir	0.75 m	93a LR
Forêt	Espace minimum déboisé à partir du bord de la chaussée	6.00 m	96 LR

¹ type d'arbre voir LACC

² sur la limite commune sous condition de convention entre les propriétaires

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA GLÂNE



Nous recherchons des accueillantes en milieu familial !

Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer...

- 2 à 5 jours par semaine
- prise en charge, à votre domicile, d'enfants préscolaires principalement
- bonne maîtrise orale du français
- formation en cours d'emploi à charge de l'Association
- salaire en fonction des enfants gardés

... Venez rejoindre notre Association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses. Il y a certainement des placements qui vous conviendront !

Merci de vous adresser à Madame Françoise Jolliet :

- 026 652 52 38
- f.jolliet@accueildejour.ch

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet www.accueildejour.ch/glâne

REPAS À DOMICILE

Ce service est à la disposition de toute personne âgée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud

téléphone n° 021 / 909.02.59
mardi et vendredi matin de 08h30 à 09h30,
excepté les jours fériés.

En dehors de ces heures, les commandes peuvent être enregistrées sur le répondeur.

Les repas peuvent être obtenus 7 jours sur 7. La fréquence est laissée au libre choix du bénéficiaire. La commande concerne les repas du lundi au dimanche suivant.

Les repas du samedi et dimanche sont livrés avec ceux du vendredi.

Les repas livrés sont conditionnés à froid et doivent être remis à température au domicile des bénéficiaires. La solution idéale consiste à utiliser un four à micro-onde.

L'offre des repas est la suivante : repas standard - repas léger - repas régime strict uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale.

Chacun de ces menus peut être obtenu sous la forme "normale", "coupée" ou "mixée".

QUALITÉ EAU - AVGG

Le chlorothalonil, fongicide interdit depuis le début de l'année par la Confédération, fait beaucoup parler de lui depuis quelques mois et en particulier certains de ses résidus appelés métabolites, tel que l'acide sulfonique.

Malgré son interdiction, certains métabolites se retrouvent dans l'eau potable et vous êtes nombreux à vous demander si l'eau potable que vous consommez est de bonne qualité, exempte de métabolites du chlorothalonil.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a procédé à des vérifications de la qualité de l'eau distribuée par l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG). Sur les 5 métabolites du chlorothalonil analysés par le SAAV, aucun échantillon, ni analyse n'a dépassé la limite de quantification du paramètre recherché.

Dès lors, l'AVGG est en mesure de vous assurer que l'eau distribuée est de bonne qualité, exempte de métabolites du chlorothalonil et répond en tout point à la législation sur les denrées alimentaires.

Qualité eau AVGG		Analyse 2020	Analyse 2020	
		Secteur Basse-Veveyse (Attalens, Bossonnens, Granges)	Secteur Sâles, Haute Veveyse, Vallée du Flon, Pour la commune de Vuisternens (Ecasseys, La Joux, Sommentier, La Magne, Lieffrens)	
		N° d'échantillon : 20-37697	N° d'échantillon : 20-37700	
Paramètre	unité	Norme	résultat	résultat
Analyses microbiologiques				
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	max. 300	6	0
Escherichia coli	UFC/100 ml	max. 0	0	0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	max. 0	0	0
Analyses physico-chimiques				
Couleur		incolor	incolor	incolor
Conductivité électrique (20°)	µS/cm		357 ± 7	380 ± 2
Turbidité	UT/F	max. 1,0	0,1 ± 0,03	0,1 ± 0,03
Nitrite	mg/L	max 0,50	<0,05	<0,05
Nitrate	mg/L	max. 40	3 ± 0,1	3 ± 0,1
Ammonium	mg/L	max. 0,10	<0,05	<0,05
Dureté totale	°fH		20,2 ± 0,8	21,7 ± 0,8
Calcium	mg/L		68 ± 3	74 ± 3
Magnésium	mg/L		8 ± 0,2	8 ± 0,2

Selon Rapport N° de dossier : 20-FR-9193 du SAAV du 21 février 2020

Chlorothalonil				
Paramètre	unité	Norme	résultat	résultat
			Secteur Basse-Veveyse (Attalens, Bossonnens, Granges)	Secteur Sâles, Haute Veveyse, Vallée du Flon, Pour la commune de Vuisternens (Ecasseys, La Joux, Sommentier, La Magne, Lieffrens)
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/l	max. 100	<25	<25
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/l	max. 100	<10	<10
Chlorothalonil R 417888	ng/l	max. 100	<10	<10
Chlorothalonil R SYN 507900	ng/l	max. 100	<10	<10
Chlorothalonil R SYN 548581 (M1)	ng/l	max. 100	<50	<50

Selon Rapport N° de dossier : 20-FR-18266 du SAAV du 8 mai 2020

COMMENT RENOUVELER SON INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET/OU SON CHAUFFE-EAU DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

Guide à l'intention des propriétaires fribourgeois

Depuis le 1er janvier 2020, le renouvellement d'une chaudière à mazout, à gaz ou d'un chauffage électrique, de même que le remplacement d'un chauffe-eau électrique, sont soumis à conditions, ceci afin de diminuer sensiblement la combustion d'énergie fossile et de réduire la consommation électrique hivernale. Ces principes ressortent notamment de la stratégie énergétique 2050 adoptée en votation par la population suisse en mai 2017. Substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, changement climatique et sortie du nucléaire sont des défis qui nous concernent tous en tant que consommateur d'énergie. La dernière modification de la loi cantonale sur l'énergie (LEn) apporte de nouvelles solutions.

Le présent guide recense un large panel de questions-réponses sur la thématique du chauffage, permettant ainsi aux propriétaires fribourgeois, d'une part, de connaître au mieux les exigences actuelles de la législation cantonale en la matière et, d'autre part, de pouvoir prendre des décisions et de réagir le plus judicieusement possible.

Le maître-mot est ANTICIPER ! Pour ne pas devoir prendre des décisions hâtives avec le risque de payer plus cher ou de se retrouver avec une solution de chauffage ne répondant pas aux besoins et à la situation.



Pour consulter le guide :

- https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-05/Brochure_renouvellementchauffages_A5_F.pdf
- Administration communale (exemplaires à votre disposition)

APPLICATION SWISSCOVID DISPONIBLE

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur le système de traçage de proximité. L'application SwissCovid peut donc être déployée partout en Suisse. Elle est disponible dans l'App Store et dans Google Play.

En cas de flambée, nous devons pouvoir réagir rapidement. Un monitoring serré est indispensable. Un efficace traçage des contacts est le plus grand atout pour interrompre les chaînes de transmission. L'application SwissCovid permet de le compléter et d'interrompre plus rapidement les chaînes de transmission.

[Télécharger l'application SwissCovid](#)

Merci d'installer l'application SwissCovid via l'App Store ou Google Play, même si vous avez déjà la version pilote. Ainsi, elle sera mise à jour. Les données seront conservées.

- [Google Play Store pour Android](#)
- [Apple Store pour iOS](#)

L'application SwissCovid complète le traçage classique des contacts. Elle envoie une notification si, pendant un certain temps, on était à proximité d'une personne infectée au nouveau coronavirus. Après avoir été testée positive, cette personne reçoit un code communiqué par le service du médecin cantonal. Elle doit alors le saisir dans l'application. L'installation et l'utilisation de SwissCovid se font sur une base volontaire, de même que la saisie du code.

Nouveau coronavirus Actualisé au 3.6.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Suivre impérativement les nouvelles règles :

- Test**
En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.
- Traçage**
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.
- Isolement/quarantaine**
En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

- Garder ses distances.
- Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.
- Se laver soigneusement les mains.
- Éviter les poignées de main.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.
- Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffiz federal da sanadad publica UFSP